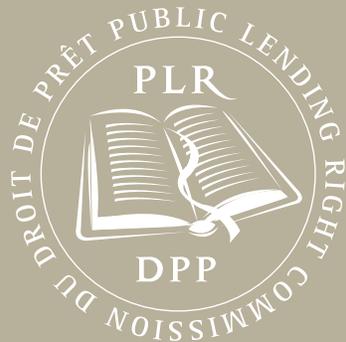


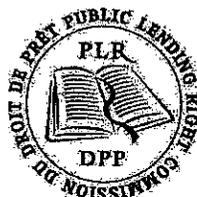
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC



RAPPORT ANNUEL
2004-2005



PUBLIC LENDING
RIGHT COMMISSION



COMMISSION DU
DROIT DE PRÊT PUBLIC

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

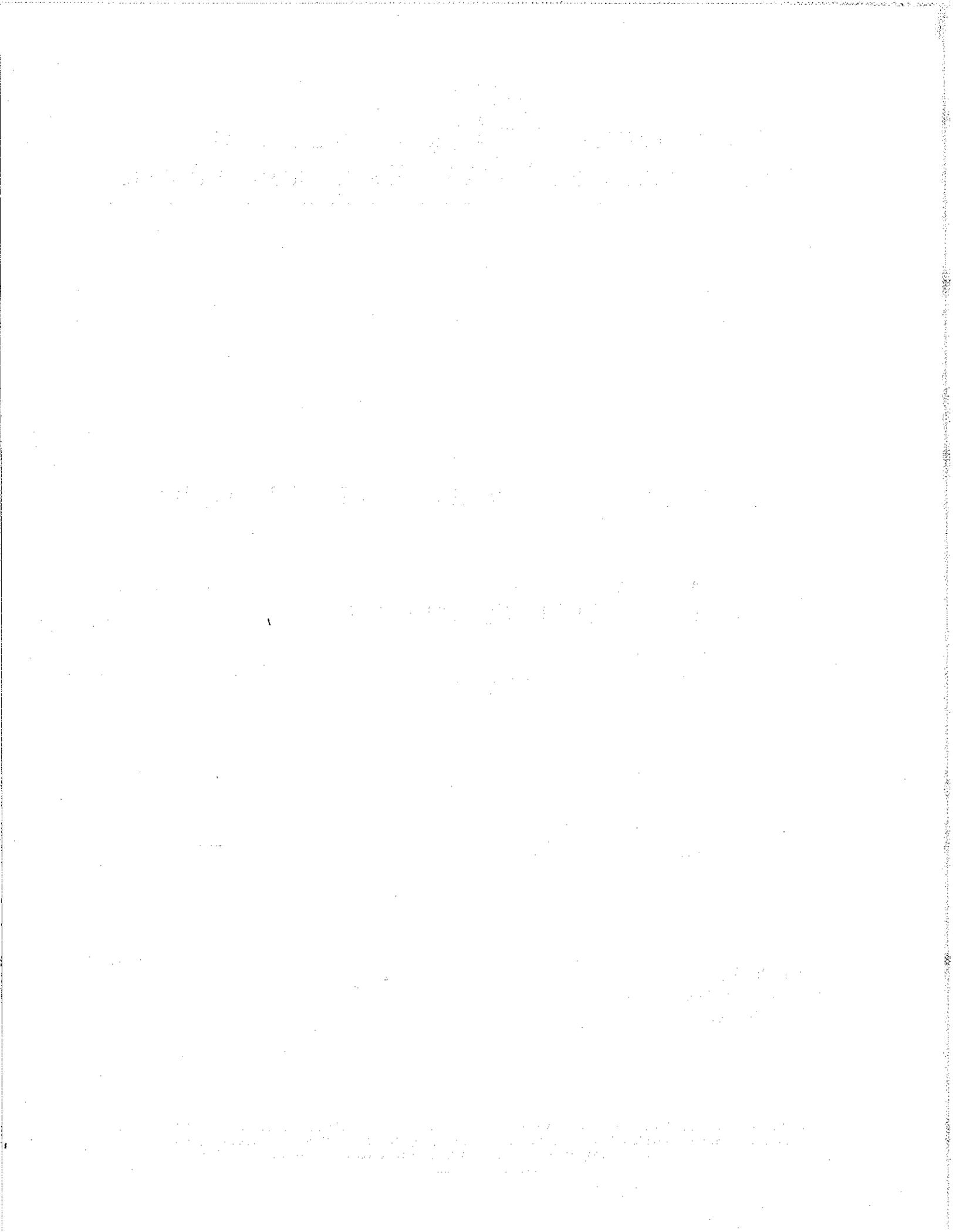
RAPPORT ANNUEL

2004-2005

Le 12 juin 2005
Ce document peut être
photocopié librement.

350 ALBERT STREET, P.O. BOX 1047, OTTAWA, ONTARIO, K1P 5V8
Tél. 1 (800) 521-5721 or (613) 566-4378, Fax: (613) 566-4418
E-MAIL: plr@canadacouncil.ca
www.plr-dpp.ca

350, RUE ALBERT, C.P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8
Tél. 1 (800) 521-5721 ou (613) 566-4378, Téléc. (613) 566-
4418 COURRIEL : dpp@conseildesarts.ca
www.plr-dpp.ca





BREF APERÇU DU PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Objet

Verser des paiements aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres catalogués dans des bibliothèques du pays, et admissibles selon les critères du programme de la CDPP.

Contexte

Le programme du droit de prêt public a été créé en 1986 après presque quarante ans de pressions exercées par les associations nationales d'écrivains. Le Canada est l'un des dix-huit pays au monde à mettre en oeuvre un programme de droit de prêt public. Le programme canadien reçoit une affectation annuelle du Parlement (9,449 millions de dollars pour 2004-2005) et fonctionne sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. Une commission, dont la majorité des membres sont des écrivains, représentant les organismes nationaux d'écrivains, de bibliothécaires et d'éditeurs, est chargée d'établir les politiques générales du programme, qui sont mises en oeuvre par un comité exécutif. La Commission et le Comité exécutif sont tous deux présidés par l'écrivaine Carole David.

Programme

Les auteurs doivent inscrire leurs livres auprès de la Commission, qui dresse une liste de tous ces titres. Les titres sont alors recherchés chaque année dans les catalogues d'un nombre représentatif de bibliothèques (six pour chacune des langues officielles). L'auteur reçoit un paiement pour chaque bibliothèque dans laquelle se trouve son livre. Le paiement maximum que pouvait recevoir un auteur du programme cette année était de 3 017 \$.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE Carole David

En février 2005, la Commission du droit de prêt public (CDPP) a effectué sa 19^e distribution annuelle de paiements. La Commission a versé 8 962 741 \$, sous forme de chèques, à 14 441 auteurs, illustrateurs et traducteurs canadiens pour leurs 54 776 titres admissibles qui sont présents dans les bibliothèques publiques du pays.

Le Programme du droit de prêt public traverse une période de rajustements. Dans le cadre de ses délibérations et de ses décisions, la Commission a continué à défendre et à protéger ce programme fondamental en se concentrant sur les procédures d'échantillonnage, sur la grille à taux variable et sur les demandes de fonds auprès du gouvernement.

Changement dans l'échantillonnage des bibliothèques

Cette année, la Commission a apporté plusieurs changements à ses procédures d'échantillonnage, notamment seuls les catalogues des bibliothèques publiques ont fait l'objet d'un échantillonnage et non, comme c'était le cas auparavant, les catalogues des bibliothèques publiques et universitaires. Cette pratique a permis à la Commission de revenir à sa philosophie initiale, soit verser des paiements aux auteurs pour l'accessibilité de leurs livres au grand public. Les fusionnements municipaux ainsi que le développement accru des catalogues collectifs à l'échelle provinciale permettent maintenant à la Commission d'accéder à un plus grand réseau de collections de bibliothèques publiques.

L'échantillonnage des bibliothèques publiques a engendré une variété de résultats : dans certains cas, les paiements se sont maintenus; dans d'autres, ils ont augmenté ou diminué. Chaque cas est particulier. Il est important de se rappeler que le chèque du DPP n'est pas une rente, mais bien un paiement annuel qui, conséquemment, peut fluctuer.

Pour la première fois, l'échantillonnage comprenait un nombre égal de bibliothèques de langue française et de langue anglaise. Cette nouvelle approche consiste à échantillonner six réseaux de bibliothèques de chacun de ces groupes linguistiques et à doubler les résultats des bibliothèques du plus grand centre urbain de chacun des deux groupes linguistiques. Les résultats portent donc sur sept pour chaque groupe. (Auparavant, la recherche des titres en anglais s'effectuait dans dix bibliothèques anglophones; et celle des titres en français, dans cinq bibliothèques francophones. Les résultats des bibliothèques francophones étaient ensuite doublés.)

Grille à taux variable

Depuis sa création, le programme DPP a connu une importante croissance du nombre de titres et d'auteurs admissibles. Malheureusement, le budget, lui, n'a pas bénéficié d'augmentations suffisantes pour permettre une stabilisation des paiements. Tel qu'il a été indiqué dans des rapports antérieurs, la Commission a élaboré un plan pour gérer la croissance du Programme du droit de prêt public.

Le principe de base du plan à taux variable est le suivant : un titre inscrit au Programme serait payé à un taux de référence relativement élevé pendant les cinq premières années suivant son inscription. En fait, cette période correspond à la période où les titres sont le plus souvent empruntés dans les bibliothèques. Par la suite, le taux de référence diminuerait graduellement au fil des ans. Ainsi, les cinq années suivantes, le titre recevrait 80 p. 100 du taux de référence initial ; et les cinq années subséquentes, 70 p. 100. Les titres inscrits au Programme depuis 15 ans et plus auraient un taux de référence basé sur les fonds restant du budget.

Certaines associations représentant les auteurs de différentes régions du pays ont exprimé leur inquiétude quant à l'application de telles mesures. Bien que toutes aient convenu qu'il fallait trouver une solution à la croissance, elles ont demandé à la Commission d'examiner d'autres solutions avant de mettre en application ces mesures.

Lors de sa réunion de décembre 2004, la Commission a discuté de la question et décidé de mettre en vigueur le plan à taux variable seulement si elle recevait une importante augmentation de fonds du gouvernement.

Situation budgétaire

À l'automne 2004, le budget du programme DPP a subi une coupe de 100 000 \$. Cette coupe résulte de la phase initiale du processus d'examen des programmes gouvernementaux, qui visait à récupérer un (1) milliard de dollars des programmes déjà existants pour les redistribuer à ceux jugés prioritaires. Le budget des paiements a cependant récupéré 73 000 \$ du fonds de placements du Conseil des Arts du Canada.

Par ailleurs, le financement du programme Un avenir en art a été renouvelé pour une année additionnelle. La CDPP retire annuellement un (1) million de dollars de ce programme. Il est, selon nous, de la plus haute importance que ce fonds devienne partie intégrante du budget de base du Conseil des Arts du Canada et, par conséquent, de celui du DPP.

Une fois le processus gouvernemental de réaffectation de crédits terminé, nous présenterons une importante demande de fonds supplémentaires afin d'implanter la grille à taux variable, ce qui, nous le croyons, procurera au DPP une plus grande stabilité.

L'entente administrative entre la Commission du droit de prêt public et le Conseil des Arts du Canada

La Commission a signé une entente administrative avec le Conseil des Arts du Canada en février 2005. Cette entente clarifie les rapports de la Commission avec le Conseil et assure à la Commission que tous les nouveaux fonds alloués au Programme par le ministère du Patrimoine canadien seront spécialement identifiés comme étant destinés au programme DPP. Nous aimerions ici souligner la collaboration étroite de Mark Watters, secrétaire-trésorier du Conseil des Arts du Canada, qui s'est appuyé sur neuf ébauches du document pour faciliter la signature de cette entente, qui est entrée en vigueur le 1er avril 2005.

Changements aux statuts et règlements DPP

Le sous-comité, constitué en décembre 2003 dans le but d'examiner la durée des mandats des membres de la Commission et de définir, de façon plus officielle, les obligations des membres, a déposé ses recommandations. Ces dernières ont été entérinées par la Commission lors d'une assemblée générale extraordinaire, en décembre 2004. Ces modifications, qui précisent les tâches des membres, visent à responsabiliser davantage ceux-ci auprès de leur association et auprès de la Commission. Enfin, pour s'assurer d'une représentation équitable et, aussi, de la rotation des membres, la CDPP a fixé la durée du mandat d'un membre de la Commission à quatre ans et limité le renouvellement du mandat à une seule fois. De même, le président sortant de la Commission devra attendre deux ans avant de solliciter un nouveau mandat à titre de membre de la Commission.

Départ de Gwen Hoover

En avril dernier, Gwen Hoover, employée du Conseil des Arts du Canada depuis 1973 et secrétaire générale de la CDPP depuis juillet 1990, a pris sa retraite. Grâce à ses efforts et à son dévouement hors du commun, elle a contribué à la survie et à la prospérité du programme. Les auteurs canadiens lui sont énormément reconnaissants. J'aimerais la remercier sincèrement en leur nom.

Nomination du nouveau secrétaire général

David Schimpky est le nouveau secrétaire général de la Commission du droit de prêt public. Cette nomination est entrée en vigueur le 8 juin 2005. Benoît Rollin, employé de longue date de la CDPP, a accepté d'assurer l'intérim jusqu'à l'entrée en fonction de David Schimpky.

Conclusion

Plus que jamais fidèle à son mandat d'accessibilité des œuvres canadiennes au grand public, la Commission espère donner une plus grande stabilité au programme DPP. Cette année, le dynamisme de l'édition canadienne ne se dément pas : 811 nouveaux auteurs se sont inscrits, et 685 d'entre eux ont reçu un paiement. Cependant, pour que les auteurs puissent être adéquatement rétribués dans les années à venir, le gouvernement devra absolument injecter des fonds supplémentaires dans le Programme.



**BILAN DE LA DIX-NEUVIÈME ANNÉE
DU PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC**

	2003-2004	2004-2005	+ / - (2003-2004)
AUTEURS INSCRITS AU PROGRAMME	14 792	15 347	3,75%
AUTEURS AYANT REÇU UN PAIEMENT	14 435	14 441	0,04%
TITRES DANS LA BANQUE DES DONNÉES	63 233	64 806	2,49%
TITRES ADMISSIBLES	61 175	63 988	4,60%
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	56 243	54 776	-2,61%
SOMME VERSÉE AUX AUTEURS	8 938 460 \$	8 962 741 \$	0,27%
PAIEMENT MOYEN PAR AUTEUR	619 \$	621 \$	0,32%
PAIEMENT MÉDIAN	326 \$	301,70 \$	-7,45%
MONTANT MAXIMUM PAYÉ POUR UN LIVRE	296,70 \$	301,70 \$	1,69%



CROISSANCE 2004-2005

AUTEURS

DEMANDES DE FORMULAIRES	771	ANGLAIS 482 FRANÇAIS 289 (785 EN 2001-2002) (831 EN 2002-2003) (835 EN 2003-2004)	NOUVEAUX TITRES INSCRITS	4 306	ANGLAIS 2 520 FRANÇAIS 1 610 AUTRES 145 BILINGUES 31 (3 897 EN 2001-2002) (4 296 EN 2002-2003) (4 201 EN 2003-2004)
-------------------------	-----	---	--------------------------	-------	---

NOUVEAUX AUTEURS INSCRITS	811	ANGLAIS 514 FRANÇAIS 297 (638 EN 2001-2002) (891 EN 2002-2003) (848 EN 2003-2004)	NOUVEAUX TITRES AMMISSIBLES	3 707	ANGLAIS 2 167 FRANÇAIS 1 398 AUTRES 123 BILINGUES 19 (3 299 EN 2001-2002) (3 617 EN 2002-2003) (3 639 EN 2003-2004)
---------------------------	-----	---	-----------------------------	-------	---

NOUVEAUX AUTEURS AYANT REÇU UN PAIEMENT	685	ANGLAIS 441 (98 788 \$) FRANÇAIS 244 (72 767 \$) (541 EN 2001-2002 : 148 051 \$) (758 EN 2002-2003 : 208 297 \$) (704 EN 2003-2004 : 181 736 \$)	NOUVEAUX TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	2 948	ANGLAIS 1 674 FRANÇAIS 1 238 AUTRES 19 BILINGUES 17 (2 915 EN 2001-2002 : 510 853 \$) (3 178 EN 2002-2003 : 547 695 \$) (3 086 EN 2003-2004 : 487 785 \$)
---	-----	--	---	-------	---

NOUVEAUX TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE ET PAR CATÉGORIE

	ANGLAIS	%	FRANÇAIS	%	AUTRES	%	BILINGUE	%	TOTAL
FICTION	416	19,2%	351	25,1%	24	19,5%	1	5,3%	792
LIVRES POUR ENFANT	497	22,9%	478	34,2%	32	26,0%	2	10,5%	1009
POÉSIE	243	11,2%	135	9,7%	19	15,4%	4	21,1%	401
THÉÂTRE	45	2,1%	28	2,0%	2	1,6%	2	10,5%	77
NON-FICTION	682	31,5%	353	25,3%	25	20,3%	8	42,1%	1068
OUVRAGE SAVANT	284	13,1%	53	3,8%	21	17,1%	2	10,5%	360
TOTAL	2 167		1 398		123		19		3 707



DISTRIBUTION DES PAIEMENTS PAR PROVINCE 2004-2005

PROVINCE	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	%	NOMBRE DE PAIEMENTS	%	PAYÉS	\$\$	%	\$\$
T.-N. et LAB.	235	1,53%	218	1,51%	92,77%	98 390,86 \$	1,10%	
N.-E.	560	3,65%	537	3,72%	95,89%	241 363,18 \$	2,69%	
I.-P.-E.	59	0,38%	54	0,37%	91,53%	33 563,27 \$	0,37%	
N.-B.	321	2,09%	310	2,15%	96,57%	140 005,64 \$	1,56%	
QUÉ.	4 762	31,03%	4 519	31,29%	94,90%	3 235 678,24 \$	36,10%	
ONT.	5 172	33,70%	4 829	33,44%	93,37%	2 897 380,80 \$	32,33%	
MAN.	401	2,61%	375	2,60%	93,52%	187 240,71 \$	2,09%	
SASK.	302	1,97%	280	1,94%	92,72%	178 935,72 \$	2,00%	
ALBERTA	791	5,15%	728	5,04%	92,04%	404 989,32 \$	4,52%	
C.-B.	2 214	14,43%	2 085	14,44%	94,17%	1 215 018,25 \$	13,56%	
T.N.-O.	7	0,05%	7	0,05%	100,00%	4 310,00 \$	0,05%	
YUKON	22	0,14%	22	0,15%	100,00%	6 202,09 \$	0,07%	
NUNAVUT	4	0,03%	4	0,03%	100,00%	1 683,49 \$	0,02%	
AUTRES	497	3,24%	473	3,28%	95,17%	317 979,81 \$	3,55%	
TOTAL	15 347	100,00%	14 441	100,00%	94,10%	8 962 741,38 \$	100,00%	

Un exemple: En 2004-2005, 92,72 % des auteurs de Saskatchewan qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 1,94 % des auteurs payés. Ils se sont partagés 2 % du budget des paiements.



RÉPARTITION DU NOMBRE DES PAIEMENTS PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE 2004-2005

	LANGUE	AUTEURS	%	\$	%
MINIMUM 25 \$	A	197	1,36%	4 925,00 \$	0,05%
	F	49	0,34%	1 225,00 \$	0,01%
SOUS-TOTAL	A+F	246	1,70%	6 150,00 \$	0,07%
DE 25,01 \$ À 301,70 \$	A	5 065	35,07%	882 292,39 \$	9,84%
	F	2 044	14,15%	368 488,64 \$	4,11%
SOUS-TOTAL	A+F	7 109	49,23%	1 250 781,03 \$	13,96%
MÉDIANE 301,70 \$	A+F	7 355	50,93%	1 256 931,03 \$	14,02%
DE 301,71 \$ À 620,99 \$	A	1 992	13,79%	921 690,07 \$	10,28%
	F	911	6,31%	422 542,73 \$	4,71%
SOUS-TOTAL	A+F	2 903	20,10%	1 344 232,80 \$	15,00%
DE 621,00 \$ À 999,99 \$	A	992	6,87%	782 949,61 \$	8,74%
	F	569	3,94%	452 653,22 \$	5,05%
SOUS-TOTAL	A+F	1 561	10,81%	1 235 602,83 \$	13,79%
DE 1 000,00 \$ À 1 999,99 \$	A	982	6,80%	1 364 345,07 \$	15,22%
	F	535	3,70%	742 178,76 \$	8,28%
SOUS-TOTAL	A+F	1 517	10,50%	2 106 523,83 \$	23,50%
DE 2 000,00 \$ À 3 016,99 \$	A	327	2,26%	792 488,05 \$	8,84%
	F	203	1,41%	492 187,84 \$	5,49%
SOUS-TOTAL	A+F	530	3,67%	1 284 675,89 \$	14,33%
MAXIMUM 3 017 \$	A	325	2,25%	980 525,00 \$	10,94%
	F	250	1,73%	754 250,00 \$	8,42%
SOUS-TOTAL	A+F	575	3,98%	1 734 775,00 \$	19,36%
TOTAL	A	9 880	68,42%	5 729 215,19 \$	63,92%
	F	4 561	31,58%	3 233 526,19 \$	36,08%
	A+F	14 441	100,00%	8 962 741,38 \$	100,00%

La médiane: Le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux. 7 355 (50,93%) auteurs ont reçu moins de 301,71\$. Ils se sont partagé 14,02% du budget.

La moyenne: En février 2005, le paiement moyen était de 621 \$.

10 258 (71,03%) auteurs ont reçu moins de 621 \$. Ils se sont partagé 29,02% du budget.

4 183 (28,97%) auteurs ont reçu plus de 621 \$. Ils se sont partagé 70,98% du budget.

Plus de 1 000 \$

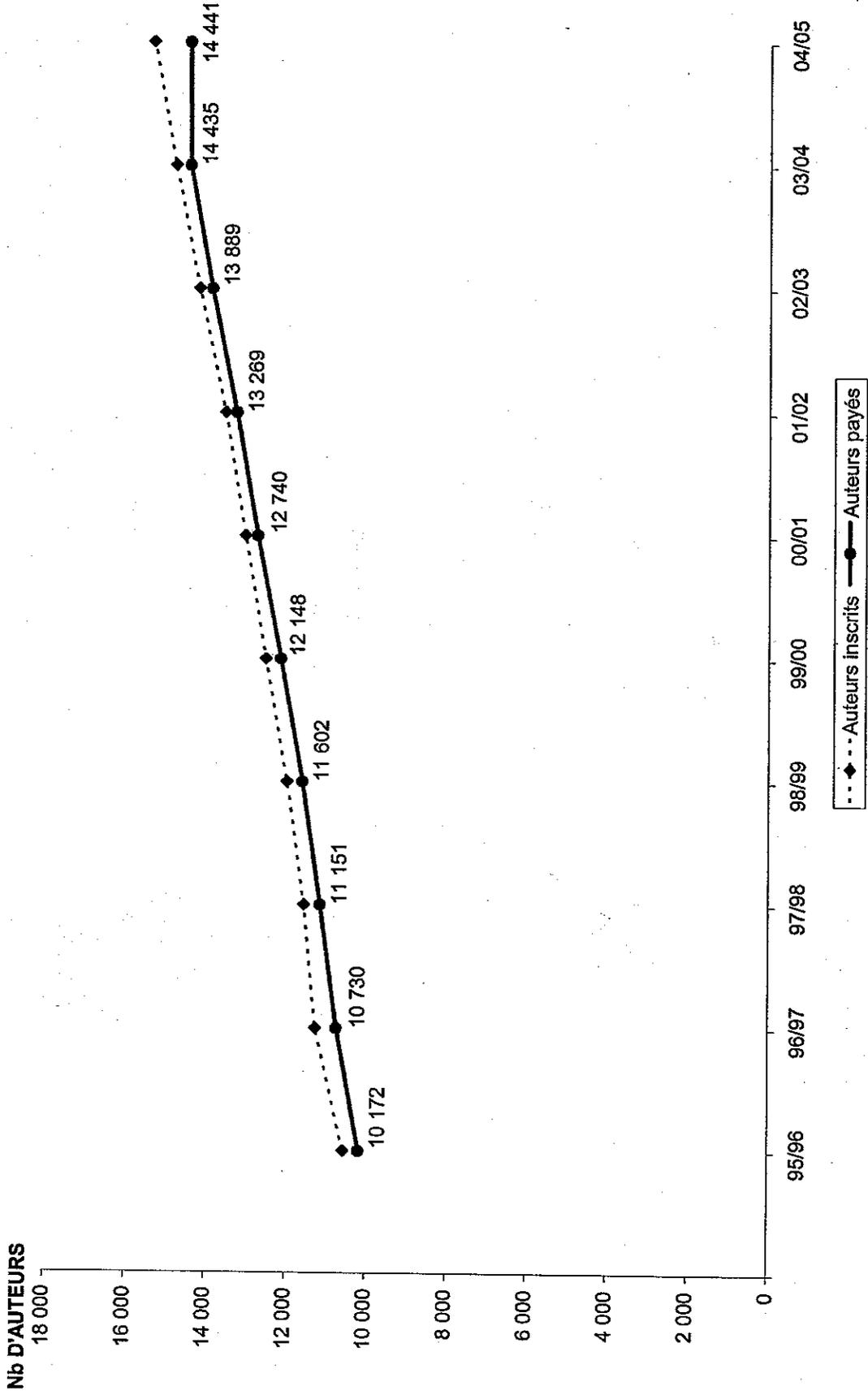
2 622 auteurs (18,16%) ont reçu plus de 1 000 \$. Ils se sont partagé 57,19 % du budget.

Plus de 2 000 \$

1 105 auteurs (7,65%) ont reçu plus de 2 000 \$. Ils se sont partagé 33,69% du budget.



CROISSANCE DU NOMBRE D'AUTEURS 1995-2005





TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE EN 2004-2005

BILINGUE	293	0,46%
ANGLAIS	38 810	60,65%
FRANÇAIS	22 716	35,50%
AUTRES	2 168	3,39%
TOTAL	63 987	TITRES ADMISSIBLES

**TITRES ADMISSIBLES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT
EN 2004-2005**

BILINGUE	253	0,46%
ANGLAIS	33 589	61,32%
FRANÇAIS	20 390	37,22%
AUTRES	544	0,99%
TOTAL	54 776	TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT



**TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE ET PAR CATÉGORIE
2004-2005**

LANGUE DU TEXTE	CATÉGORIE	NOMBRE DE TITRES	% LANGUE	% CATÉGORIE	% GLOBAL
BILINGUE	FICTION	13	4,44%	0,10%	0,02%
	LIVRES POUR ENFANT	18	6,14%	0,14%	0,03%
	POÉSIE	70	23,89%	0,95%	0,02%
	THÉÂTRE	10	3,41%	0,57%	0,11%
	NON-FICTION	154	52,56%	0,61%	0,24%
	OUVRAGE SAVANT	28	9,56%	0,61%	0,04%
	TOTAL		293	100,00%	0,46%
ANGLAIS	FICTION	6 645	17,12%	52,40%	10,38%
	LIVRES POUR ENFANT	6 635	17,10%	52,92%	10,37%
	POÉSIE	4 113	10,60%	55,86%	6,43%
	THÉÂTRE	980	2,53%	56,19%	1,53%
	NON-FICTION	17 224	44,38%	68,76%	26,92%
	OUVRAGE SAVANT	3 213	8,28%	69,65%	5,02%
	TOTAL	38 810	100,00%	60,65%	60,65%
FRANÇAIS	FICTION	5 384	23,70%	42,46%	8,41%
	LIVRES POUR ENFANT	5 555	24,45%	44,31%	8,68%
	POÉSIE	2 902	12,78%	39,41%	4,54%
	THÉÂTRE	717	3,16%	41,11%	1,12%
	NON-FICTION	6 966	30,67%	27,81%	10,89%
	OUVRAGE SAVANT	1 192	5,25%	25,84%	1,86%
	TOTAL	22 716	100,00%	35,50%	35,50%
AUTRES	FICTION	639	29,47%	5,04%	1,00%
	LIVRES POUR ENFANT	330	15,22%	2,63%	0,52%
	POÉSIE	278	12,82%	3,78%	0,43%
	THÉÂTRE	37	1,71%	2,12%	0,06%
	NON-FICTION	704	32,47%	2,81%	1,10%
	OUVRAGE SAVANT	180	8,30%	3,90%	0,28%
	TOTAL	2 168	100,00%	3,39%	3,39%
TOTAL	FICTION	12 681			19,82%
	LIVRES POUR ENFANT	12 538			19,59%
	POÉSIE	7 363			11,51%
	THÉÂTRE	1 744			2,73%
	NON-FICTION	25 048			39,15%
	OUVRAGE SAVANT	4 613			7,21%
	TOTAL	63 987			100,00%

Exemple : Les 17 224 ouvrages de non-fiction en anglais représentent: 44,38 % de tous les titres admissibles en anglais;
68,76% de tous les ouvrages de non-fiction;
et 26,92% de tous les titres inscrits au Dpp.

N. B.: La catégorie "Ouvrage savant" est utilisée seulement depuis 1995-1996. Les ouvrages savants inscrits avant 1996 sont inclus dans la catégorie "Non-fiction".



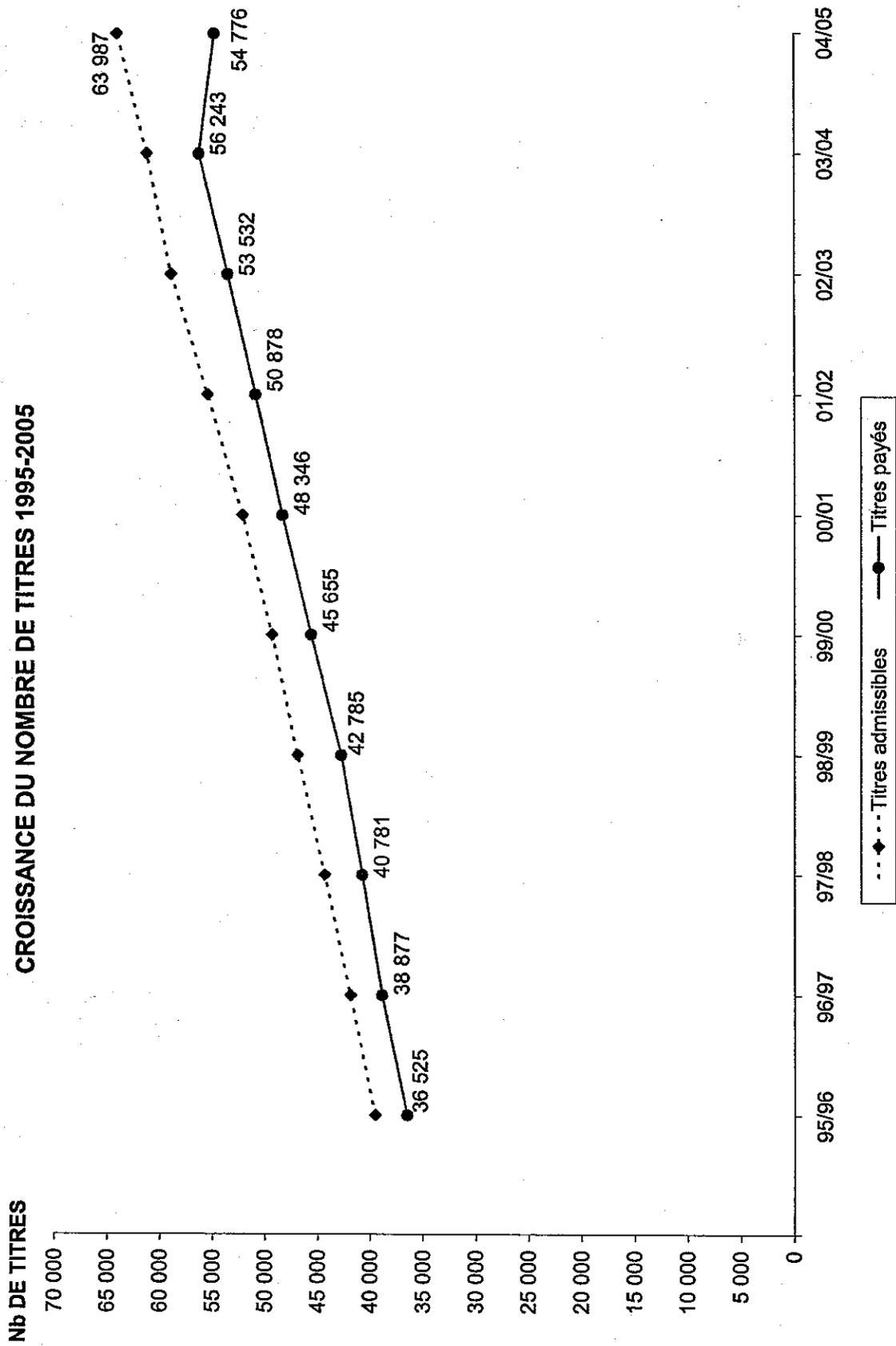
CROISSANCE ANNUELLE DU NOMBRE DE TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE
1995-2005

ANNÉE	ANGLAIS	FRANÇAIS	BILINGUES	AUTRES	TOTAL
1995-1996	24 538 5,72%	13 347 7,60%	222 4,72%	1 432 6,79%	39 539 6,38%
1996-1997	25 935 5,69%	14 231 6,62%	228 2,70%	1 515 5,80%	41 909 5,99%
1997-1998	27 390 5,61%	15 154 6,49%	220 -3,51%	1 596 5,35%	44 360 5,85%
1998-1999	28 870 5,40%	16 180 6,77%	228 3,64%	1 650 3,38%	46 928 5,79%
1999-2000	30 270 4,85%	17 103 5,70%	234 2,63%	1 725 4,55%	49 332 5,12%
2000-2001	31 977 5,64%	18 134 6,03%	243 3,85%	1 769 2,55%	52 123 5,66%
2001-2002	33 955 6,19%	19 381 6,88%	258 6,17%	1 849 4,52%	55 443 6,37%
2002-2003	36 079 6,26%	20 623 6,41%	277 7,36%	1 994 7,84%	58 973 6,37%
2003-2004	37 203 3,12%	21 596 4,72%	276 -0,36%	2 100 5,32%	61 175 3,73%
2004-2005	38 810 4,32%	22 716 5,19%	293 6,16%	2 168 3,24%	63 987 4,60%

CROISSANCE MOYENNE DE 2000 À 2005: **5,34%**

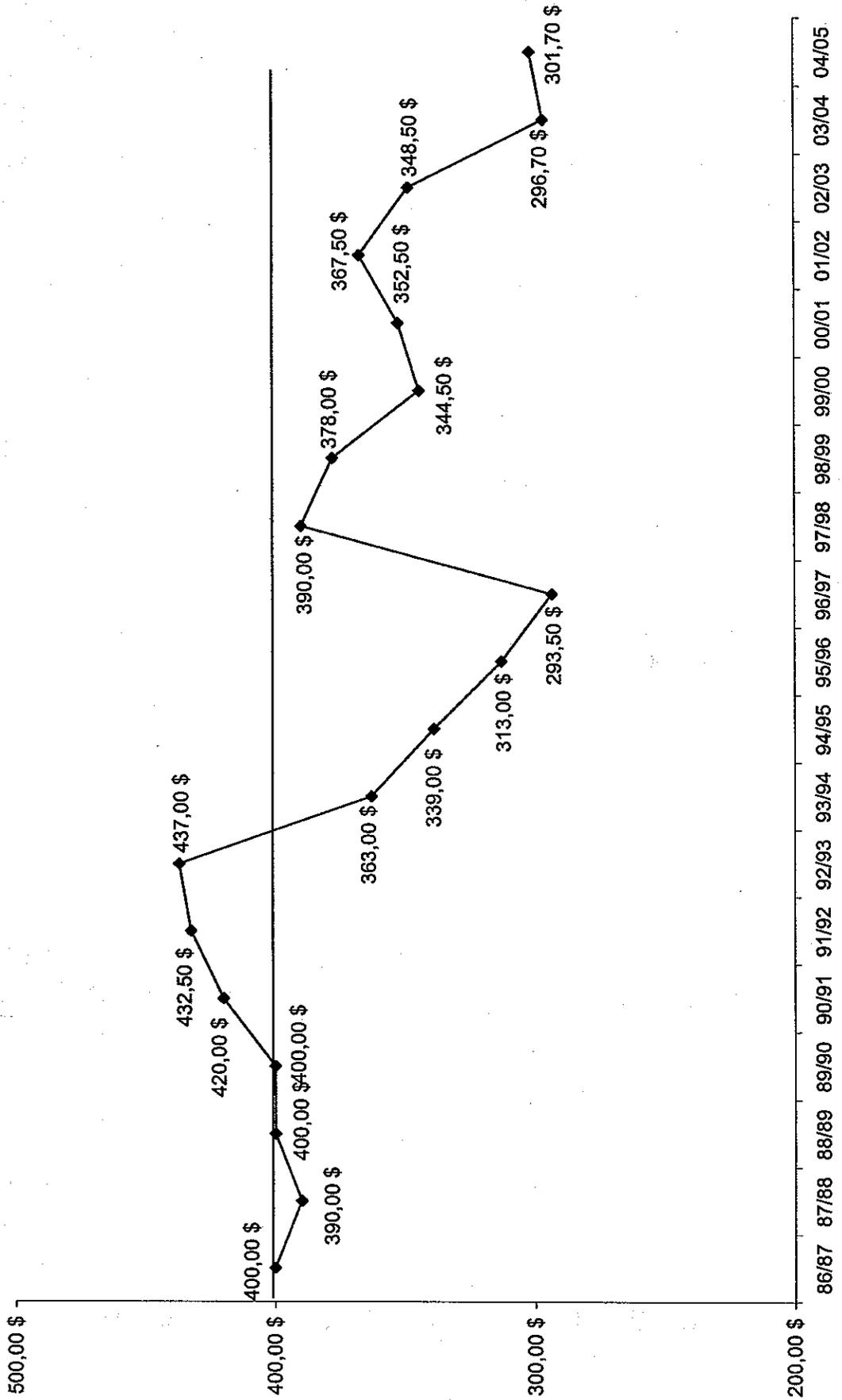


CROISSANCE DU NOMBRE DE TITRES 1995-2005





MAXIMUM PAR TITRE





SOMMAIRE 1986-2005
(1^{re} PARTIE (1986-1992))

	1986-1987 (1)	1987-1988 (2)	1988-1989 (3)	1989-1990 (4)	1990-1991 (5)	1991-1992 (6)	1992-1993 (7)
AUTEURS INSCRITS	4 553	5 638	6 713	7 153	7 681	8 125	8 801
AUTEURS PAYÉS	4 377	5 200	5 718	6 405	6 962	7 699	8 393
TITRES ADMISSIBLES	16 584	18 850	23 689	24 891	27 664	30 340	32 744
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT					24 065	26 672	29 461
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	15	15	15	15	21	22	22
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	74 968	86 433	99 100	115 424	129 810	145 829	157 672
VALEUR MAXIMALE PAR TITRE	400,00 \$	390,00 \$	400,00 \$	400,00 \$	420,00 \$	432,50 \$	437,00 \$
BUDGET (\$)	3 000 000 \$	3 813 000 \$	4 455 000 \$	5 202 000 \$	5 773 000 \$	6 663 000 \$	7 285 000 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	2 747 949 \$	3 484 988 \$	3 970 947 \$	4 667 214 \$	5 371 927 \$	6 200 426 \$	6 890 845 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	628 \$	670 \$	694 \$	729 \$	772 \$	805 \$	821 \$
ADMINISTRATION (\$)	253 881 \$	382 060 \$	389 151 \$	452 116 \$	458 499 \$	388 989 \$	503 022 \$
(%) DU BUDGET GLOBAL	8,46% (six mois)	10,02%	8,74%	8,69%	7,94%	5,84%	6,90%



SOMMAIRE 1986-2005
2e PARTIE (1993-1999)

	1993-1994 (8)	1994-1995 (9)	1995-1996 (10)	1996-1997 (11)	1997-1998 (12)	1998-1999 (13)	1999-2000 (14)
AUTEURS INSCRITS	9 679	10 274	10 555	11 243	11 653	11 986	12 523
AUTEURS PAYÉS	9 082	9 604	10 172	10 730	11 151	11 602	12 148
TITRES ADMISSIBLES	34 589	37 168	39 539	41 909	44 360	46 928	49 332
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	32 194	34 405	36 525	38 877	40 781	42 785	45 655
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	22	24	24	24	23	24	24
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	171 069	184 358	198 577	204 459	205 892	213 207	233 744
VALEUR MAXIMALE PAR TITRE	363,00 \$	339,00 \$	313,00 \$	293,50 \$	390,00 \$	378,00 \$	344,50 \$
BUDGET (\$)	6 611 000 \$	6 598 305 \$	6 428 069 \$	6 296 937 \$	8 366 000 \$	8 366 000 \$	8 366 000 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	6 212 600 \$	6 251 784 \$	6 077 961 \$	6 000 406 \$	8 030 000 \$	8 059 252 \$	8 052 114 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	684 \$	651 \$	598 \$	559 \$	720 \$	695 \$	663 \$
ADMINISTRATION (\$) (%) DU BUDGET GLOBAL	404 496 \$ 6,10%	398 655 \$ 6,04%	358 651 \$ 5,57%	324 363 \$ 5,15%	321 389 \$ 3,84%	350 210 \$ 4,18%	336 008 \$ 4,02%



SOMMAIRE 1986-2005

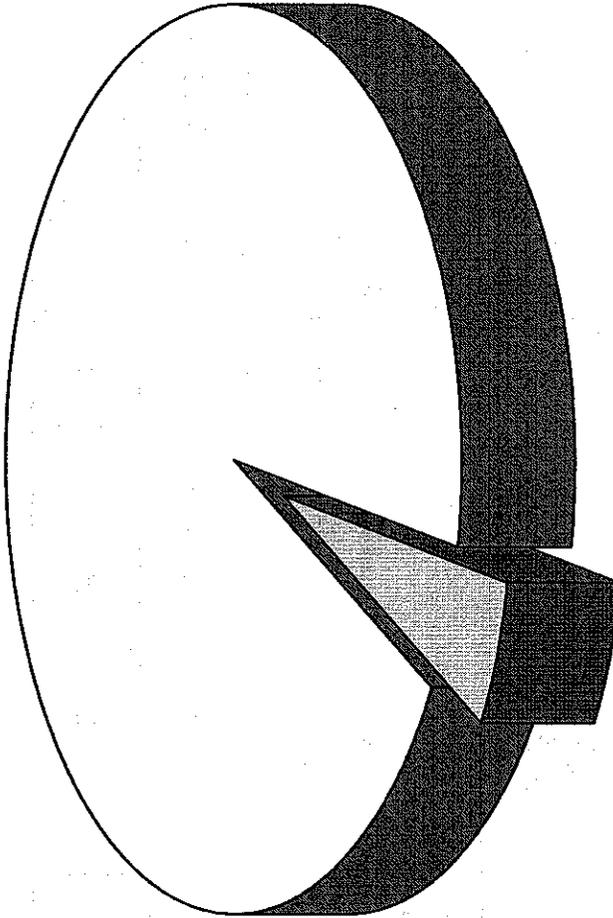
3e PARTIE (2000-2005)

	2000-2001 (15)	2001-2002 (16)	2002-2003 (17)	2003-2004 (18)	2004-2005 (19)
AUTEURS INSCRITS	13 041	13 546	14 205	14 792	15 347
AUTEURS PAYÉS	12 740	13 269	13 889	14 435	14 441
TITRES ADMISSIBLES	52 123	55 443	58 973	61 175	63 988
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	48 346	50 878	53 532	56 243	54 776
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	23	23	23	22	12
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	245 415	262 686	276 621	301 255	220 211
VALEUR MAXIMALE PAR TITRE	352,50 \$	367,50 \$	348,50 \$	296,70 \$	301,70 \$
BUDGET (\$)	8 966 000 \$	10 013 662 \$	10 043 178 \$	9 398 129 \$	9 449 135 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	8 650 376 \$	9 653 043 \$	9 639 776 \$	8 938 460 \$	8 962 741 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	679 \$	727 \$	694 \$	619 \$	621 \$
ADMINISTRATION (\$) (%) DU BUDGET GLOBAL	396 366 \$ 4,42%	395 882 \$ 3,95%	403 402 \$ 4,02%	459 669 \$ 4,89%	486 394 \$ 5,15%



BUDGET DU PROGRAMME DPP 2004-2005: PAIEMENTS / ADMINISTRATION

PAIEMENTS AUX
AUTEURS
94,85%



ADMINISTRATION
5,15%

PAIEMENTS AUX AUTEURS ADMINISTRATION



Pour information
seulement

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2004-2005

<u>Description</u>	<u>2004-2005</u>	<u>2003-2004</u>
Traitements	236 359 \$	229 331 \$
Temps supplémentaire	57 \$	- 116 \$
Prestations aux employés	58 749 \$	57 581 \$
Traitements - Employés temporaires	0 \$	3 770 \$
Prestations aux employés temporaires	0 \$	675 \$
Total des traitements	295 165 \$	291 241 \$
Autres frais de fonctionnement:		
Location et entretien des bureaux	50 050 \$	42 720 \$
Frais de voyages du personnel	364 \$	2 073 \$
Frais d'administration : Conseil des Arts du Canada	20 000 \$	20 000 \$
Informatique : Conseil des Arts du Canada	44 000 \$	33 000 \$
Échantillonnage en bibliothèque	2 948 \$	865 \$
Frais de téléphone	1 200 \$	1 200 \$
Frais de services bancaires	1 167 \$	0 \$
Frais d'affranchissement et de messagerie	5 873 \$	9 151 \$
Assemblées plénières de la Commission	34 650 \$	27 611 \$
Réunions du Comité exécutif	19 133 \$	21 726 \$
Frais d'impression	6 513 \$	4 565 \$
Fournitures de bureau	3 827 \$	4 103 \$
Dépliants, affiches, etc.	1 504 \$	1 191 \$
Autres dépenses	0 \$	223 \$
Total autres frais de fonctionnement	191 229 \$	168 428 \$
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	486 394 \$	459 669 \$
TOTAL DES PAIEMENTS DPP VERSÉS AUX AUTEURS EN FÉVRIER 2005	8 962 741 \$	8 938 460 \$



MEMBRES DE LA COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC 2004-2005

- | | |
|----------------------------------|---|
| * Carole David (présidente) | <i>Commission du droit de prêt public</i> |
| * David Copelin (vice-président) | <i>Playwrights Guild of Canada</i> |
| Marlene Chan
(non-votant) | <i>Ministère du Patrimoine canadien</i> |
| * Rose Després | <i>Regroupement des écrivains acadiens</i> |
| Ray Ellenwood | <i>Association des traducteurs et traductrices littéraires du
Canada</i> |
| Louise B. Halfe | <i>Commission du droit de prêt public</i> |
| * Jules Larivière | <i>Association pour l'avancement des sciences et des
techniques de la documentation (ASTED)</i> |
| David Y.H. Lui
(non-votant) | <i>Le Conseil des Arts du Canada</i> |
| Paul McCormick
(non-votant) | <i>Bibliothèque et Archives Canada</i> |
| Stefan Psenak | <i>Commission du droit de prêt public</i> |
| Angela Rebeiro | <i>Association of Canadian Publishers</i> |
| Hélène Roussel
(non-votant) | <i>Bibliothèque nationale du Québec</i> |
| André Roy | <i>Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)</i> |
| Jacques Ruelland | <i>Écrivains francophones d'Amérique</i> |
| Andreas Schroeder | <i>The Writers' Union of Canada</i> |
| * Douglas Smith | <i>The League of Canadian Poets</i> |
| * Robert Soulières | <i>Association nationale des éditeurs de livres</i> |
| Cora Taylor | <i>Canadian Authors Association</i> |
| * Paul Whitney | <i>Canadian Library Association</i> |

* Membre du Comité exécutif

Personnel administratif du DPP

Gwen Hoover, Secrétaire générale
Benoît Rollin, Agent
Rachelle Lanoue, Adjointe administrative
Danielle Guindon, Commis